



16ème législature

Question N° : 12687	De Mme Nadège Abomangoli (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques		Ministère attributaire > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
Rubrique >environnement	Tête d'analyse >Impact des jeux Olympiques à Tahiti.	Analyse > Impact des jeux Olympiques à Tahiti..
Question publiée au JO le : 07/11/2023 Réponse publiée au JO le : 21/05/2024 page : 4109 Date de changement d'attribution : 20/02/2024		

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli interroge Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur la construction d'une tour à Teahupo'o à Tahiti, pour l'organisation des jeux Olympiques de 2024. En effet, le Comité d'organisation des jeux Olympiques a pris la décision de construire une tour en aluminium de 14 mètres de hauteur pour accueillir un local technique et les juges des épreuves devant se tenir à Tahiti. Jusqu'alors, le choix fait sur de précédentes épreuves sportives était de construire une tour en bois, qui représente un moins grand risque pour l'écosystème local. Ce projet présente pourtant de possibles dégâts sur le corail présent à proximité et sur les fonds marins. Il présente également un risque de propagation de ciguatera dans la faune aquatique locale. Une pétition en ligne contre le projet de tour en aluminium a déjà recueilli 70 000 signatures tandis qu'une marche pacifique d'opposition au projet se tenait le 15 octobre 2023. Les risques que présente cet édifice paraissent trop importants pour 4 jours d'épreuves. C'est pourquoi Mme la députée demande à Mme la ministre quelles concertations sont mises en place avec les habitants de Teahupo'o. Elle demande quelles expertises ont été menées dans l'élaboration de ce projet de tour. Elle demande quelles solutions alternatives à cette tour en aluminium ont été envisagés et pourquoi elles n'ont pas été retenues. Enfin, elle lui demande quelles garanties le Gouvernement peut donner sur les impacts de ce projet sur la santé de la faune aquatique locale et sur l'environnement.

Texte de la réponse

Depuis le début du projet, le Gouvernement partage avec la Polynésie française et le Comité d'organisation Paris 2024 (COJOP) la volonté d'adapter le projet de tour des juges dans le lagon de Teahupo'o, pour écouter la préoccupation des habitants en gardant à l'esprit comme principe directeur la sécurité des équipes qui opèreront pendant les Jeux Olympiques 2024. Initié par le Gouvernement local en étroite collaboration avec le comité d'organisation et avec l'appui des recommandations du bureau d'étude mandaté par le Gouvernement polynésien spécialisé en environnement marin, CREOCEAN, le point de départ de ce projet était une décision collective de construire une nouvelle tour en raison d'une infrastructure actuelle, en bois, qui ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur selon la réglementation polynésienne. Comme l'avait rappelé Tony Estanguet, président du COJOP, la priorité était de trouver une solution pour pouvoir organiser dans les meilleures conditions les épreuves de surf des Jeux Olympiques à Tahiti, sur le site de Teahupo'o. Dès lors, toute notre attention a été mobilisée pour trouver collectivement, en lien avec le Gouvernement polynésien, la meilleure solution technique. Tous les scénarios possibles ont été étudiés pour permettre aux compétitions de surf de se dérouler sur ce site, qui doit être

préservé, respecté et valorisé à l'occasion des Jeux Olympiques. En effet, depuis le choix de Teahupo'o comme site des épreuves de surf des Jeux Olympiques, l'ambition est restée inchangée : garantir une compétition sportive de haut niveau sur une vague mondialement réputée ; offrir une compétition respectueuse de l'environnement où les Jeux s'adapteraient à Teahupo'o et non l'inverse ; faire rayonner la vague mythique de Teahupo'o aux yeux du monde entier et faire des Jeux une réussite pour Tahiti et sa population. C'est pour répondre à cette ambition, après une concertation approfondie à l'automne dernier entre le comité d'organisation de Paris 2024, les autorités polynésiennes, les habitants et les associations locales de défense de l'environnement, que le projet initial d'implantation d'une nouvelle tour des juges sur le site de Teahupo'o, où se dérouleront cet été les épreuves de surf des Jeux Olympiques, a été retravaillé (tour allégée, dimensions réduites, services rationalisés) dans l'objectif de limiter au maximum l'impact sur le lagon et l'environnement. L'ancienne structure en bois, utilisée lors du circuit de la Coupe du monde de surf à Teahupo'o, n'était pas homologuée pour ce niveau de compétition. Les travaux consistant à édifier une nouvelle tour en aluminium sur trois niveaux sont terminés. Les autorités se disent « satisfaites » de la réussite des travaux, qui ont pris en considération les arguments des défenseurs de l'environnement. La nouvelle tour des juges sera utilisée pour la première fois lors de l'étape du circuit professionnel, le Tahiti Pro, du 22 au 31 mai.